



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 5 mai 2026

Information sur l'avenir des prestations et du personnel de la Fondation ABS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par cette communication, la Municipalité et le Conseil de fondation ABS souhaitent vous faire part, en primeur et sous embargo, de l'information qui sera diffusée publiquement en fin de journée, ce mardi 5 mai 2026.

Créée en 1999, la Fondation ABS a développé des prestations de réduction des risques inscrites dans la stratégie suisse des quatre piliers. En plus de 25 ans d'activité, ses équipes ont construit un savoir-faire reconnu et unique, qui a contribué à préserver la santé des personnes consommatrices.

L'arrivée du crack a profondément modifié l'accueil et la prise en charge des personnes consommatrices : complexification des profils des bénéficiaires (consommation compulsive, polyconsommation, précarité aggravée, etc.), augmentation des contacts, évolution des besoins d'accompagnement, etc. Des difficultés de gouvernance au sein de la Fondation ABS, notamment dans la gestion financière et du personnel se sont ajoutées à ce contexte.

Dès 2023, la Ville et le Canton ont formulé plusieurs demandes à la Fondation ABS afin qu'elle prenne des mesures pour remédier aux problèmes constatés. Face à ses difficultés, le Conseil de fondation a sollicité le soutien de ses deux organismes subventionneurs en été 2025. Une *task force* a dès lors été mise en place pour assurer, avec une direction transitoire, les prestations, la conduite des équipes et clarifier la situation financière.

Les mesures prises jusqu'ici n'ont cependant pas permis de stabiliser ni d'améliorer suffisamment la situation. Afin d'assurer la continuité des prestations dans la durée et de garantir les places de travail, la Municipalité a décidé, en concertation avec le Conseil de fondation et le Canton de Vaud, de reprendre lesdites prestations et l'ensemble du personnel de la fondation. Si plusieurs options ont été étudiées, cette solution s'est imposée comme la meilleure.



Un ancrage au sein du Dispositif addiction du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP)

Il sera proposé à la quarantaine d'employées et employés (23,4 EPT) d'intégrer avec leurs compétences et expertises, les équipes du Dispositif addiction du SISP. L'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs fera l'objet d'une attention particulière avec l'engagement d'un spécialiste en gestion du changement. La transition se fera en concertation avec la commission du personnel et les syndicats.

Modalités de mise en œuvre

Le Conseil de fondation, la Ville et le Canton de Vaud ont rencontré l'ensemble du personnel ce mardi 5 mai 2026 pour l'informer de cette décision.

Pour cette phase de transition et jusqu'à leur intégration au sein de la Ville le 1^{er} janvier 2027, une nouvelle direction transitoire accompagnera les équipes dans leur mission afin d'assurer la continuité des prestations.

Un groupe interne composé du SISP, du Service du personnel et des autres services transversaux de la Ville va se constituer pour définir les modalités de la transition au sein de l'administration communale.

Une attention particulière sera portée à l'accompagnement individuel et collectif avec l'engagement d'un spécialiste en gestion du changement. Des séances d'information, des entretiens individuels, des ateliers et un point de contact RH dédié seront mis en place. Comme indiqué, la transition se fera en concertation avec la commission du personnel et les syndicats.

Les modalités financières de l'intégration des prestations au sein de la Ville seront précisées durant cette phase. Nous avons déjà obtenu du Canton la garantie du versement de sa subvention pour ces prestations. Cette reprise fera l'objet d'un préavis financier soumis dès que possible au Conseil communal.

Prochaines étapes pour le Conseil communal

L'annonce a été faite aux sous-commissions des finances et de gestion. Cette rencontre nous a permis d'aborder les difficultés de la Fondation ainsi que leur chronologie.

Une nouvelle rencontre avec les sous-commissions des finances et de gestion est d'ores et déjà planifiée avant l'été pour faire un point sur cette décision.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine Commission consultative des quatre piliers en juin. Une communication lui a déjà été adressée dans ce sens.

Comme mentionné plus haut, un préavis financier détaillé sur les modalités de cette reprise vous sera transmis dans les meilleurs délais.

Dans l'intervalle, la Direction des sports et de la cohésion sociale se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant de l'attention portée à ce qui précède, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter